



BILAN ANNUEL 2021

clauses sociales

BAILLEURS SOCIAUX

Mission Interorganismes USH Occitanie m&p



SIC Haute-Garonne



Habiter autrement



Sources de données et réserves statistiques : le bilan des clauses sociales est élaboré à partir des données extraites du logiciel de gestion UP Clauses, et de la compilation des données des facilitateurs externes à l'USH Occitanie m & p pour TOULOUSE METROPOLE HABITAT et MARCOU HABITAT. Les données ont été extraites au 28/02/2022 au titre de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Des différences statistiques peuvent apparaître, notamment en cas d'utilisation de données extraites à des périodes ultérieures

Contact USH Occitanie m&p:
c.cassagne@union-habitat.org
05 61 36 07 66

En partenariat avec



SOMMAIRE

1. Synthèse : Chiffres Clés de 2021	3
2. Présentation de la mission.....	4
3. Approche détaillée	5
3.1 Les heures d’insertion 2021	
3.2 Les Marchés et les Entreprises	
• Les secteurs d’activité des marchés	
• Les modalités et contrats choisis par les employeurs	
3.3 Les participants au dispositif	
4. Territorialisation	9
• Zoom par département	
5. Perspectives 2022	10
GLOSSAIRE	11

1. Synthèse : Chiffres Clés 2021



194 537 Heures insertion (soit 121 ETP)

1 840 069 Heures depuis 2008



11 Organismes hlm

ont généré des heures insertion dans leurs marchés en 2021

15 Ohlm adhèrent à la mission Interorganismes



230 Entreprises Accompagnées

1 047 h Heures depuis 2008



707 Personnes Bénéficiaires du dispositif

3 561 personnes depuis 2008

ZOOM sur le profil type du candidat :

- # le participant est un homme (88%)
- # il a entre 26 et 40 ans (37%)
- # il a un niveau inférieur ou égal au niveau 5
- # sa candidature a été orientée par :
 - les entreprises
 - les GEIQ et les ETTI
- # il exerce le métier de manœuvre en bâtiment (40%) ou du secteur de la propreté (30%)
- # il est en contrat avec une ETT ou une ETTI



320 Marchés incluent une clause sociale

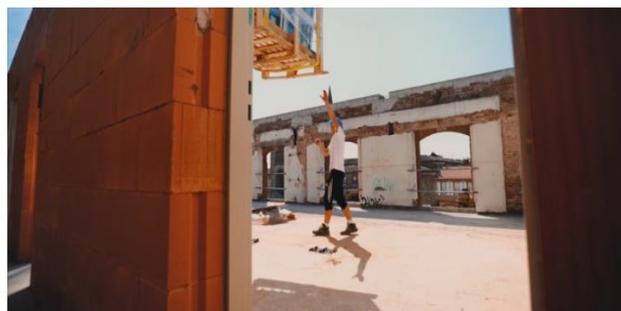
2 762 Marchés depuis 2008



751 contrats de travail signés

4 868 contrats depuis 2008

2. Présentation de la mission



Les Bailleurs Sociaux adhérents à la démarche Interorganismes de l'USH Occitanie m&p se sont engagés à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi au travers des clauses sociales principalement dans leurs marchés de travaux et de services.

L'USH Occitanie m&p assure, grâce à un Chargé de Mission à temps plein (1 ETP peut gérer au maximum l'équivalent de 60 000 heures d'insertion par an), la coordination et le suivi des clauses sociales pour les organismes Hlm adhérents à la démarche Interorganismes en Occitanie, sur la même cohérence de travail que ses homologues Toulouse Métropole Emploi et le Conseil Départemental 31 ou celle des facilitateurs au niveau national.

Elle est à l'interface des bailleurs sociaux, des entreprises, des prescripteurs et opérateurs de l'emploi et de l'insertion. Pour la réussite du dispositif, elle s'appuie sur **le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, CAP Emploi)** et les partenaires de l'insertion pour la recherche de candidats éligibles.

L'USH Occitanie m&p propose en toute impartialité les modalités de recrutements possibles aux entreprises attributaires avec **les opérateurs de l'emploi et de l'insertion** tels que les agences de travail temporaire d'insertion et classiques, les GEIQ (BTP, Propreté, Espaces verts...), les Associations intermédiaires, Régies de quartier ou encore Entreprises d'Insertion. **Nous les remercions vivement pour leur implication, à nos cotés.**

Rappel historique et organisationnel au sein de l'USH Occitanie m&p

2005 – Obligations ANRU dans le cadre du Grand Projet de Ville

2008 – Création d'un poste de chargé de mission dédié à la mise en œuvre des clauses sociales sur les marchés des Ohlm adhérents

2009 – Mise en place de clauses d'insertion hors obligation ANRU

2015 – Elargissement de la mission sur la région Midi-Pyrénées

2019 – Obligations ANRU 2 dans les nouveaux quartiers prioritaires

2020 – Contexte de Crise Sanitaire et Départ de la Facilitatrice qui occupait le poste depuis 12 ans. Arrivée d'une nouvelle Facilitatrice.

2021 – Développement de la mission sur l'Occitanie

2008 2220 h d'insertion
1,38 ETP
7 bénéficiaires

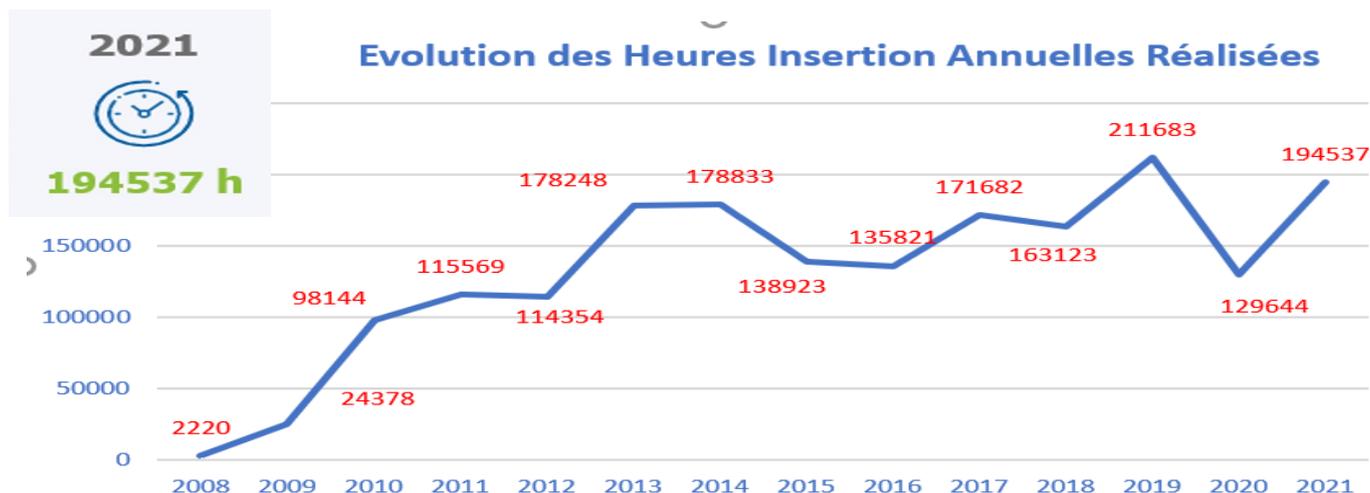


2021 194 537 h d'insertion
121 ETP
707 bénéficiaires

3.Approche Détaillée



3.1 Les heures d'insertion réalisées en 2021



Pour rappel : l'année 2019 s'était traduite par la montée en puissance des clauses sociales, elle fut une année exceptionnelle de par la réalisation de chantiers de grande ampleur, c'est pourquoi elle ne peut constituer une année de référence.

L'année 2020 a été fortement impactée avec une baisse significative des heures insertion liée à une baisse des Opérations de production neuve ainsi que par la crise sanitaire du COVID 19. L'année 2021 est marquée quant à elle par une reprise nette d'activité (avec 64 893 heures de plus que l'année 2020) qu'il faut temporer car incluant des marchés reportés de 2020.

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées
SCIC HAUTE-GARONNE	100,00
3F OCCITANIE	908,50
ICF ATLANTIQUE	1 165,34
LA CITE JARDINS	3 577,62
MESOLIA	3 921,00
MARCOU	20 032,87
TOULOUSE METROPOLE HABITAT *	25 299,50
CDC HABITAT SOCIAL	17 030,83
LES CHALETS	19 142,67
PATRIMOINE	23 134,03
PROMOLOGIS	39 348,96
ALTEAL	40 876,08
Total	194 537,40

*dont 13679h suivies par TME

ZOOM ANRU

Plus de 5% des heures réalisées le sont dans le cadre des marchés ANRU

Soit 8459 heures (5 ETP)

7 opérations pour 4 OHLM.

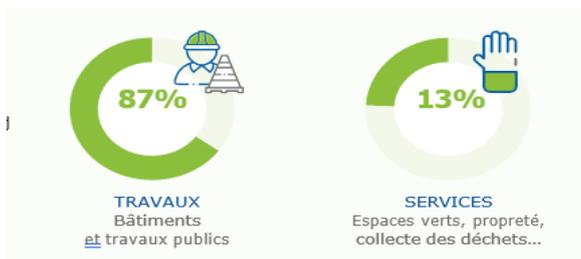
L'année 2021, encore marquée par un contexte de crise sanitaire, s'est traduite par une reprise soutenue d'activité, contraignant les entreprises à réorganiser leur stratégie en matière d'emploi.



3.2 Entreprises et Marchés

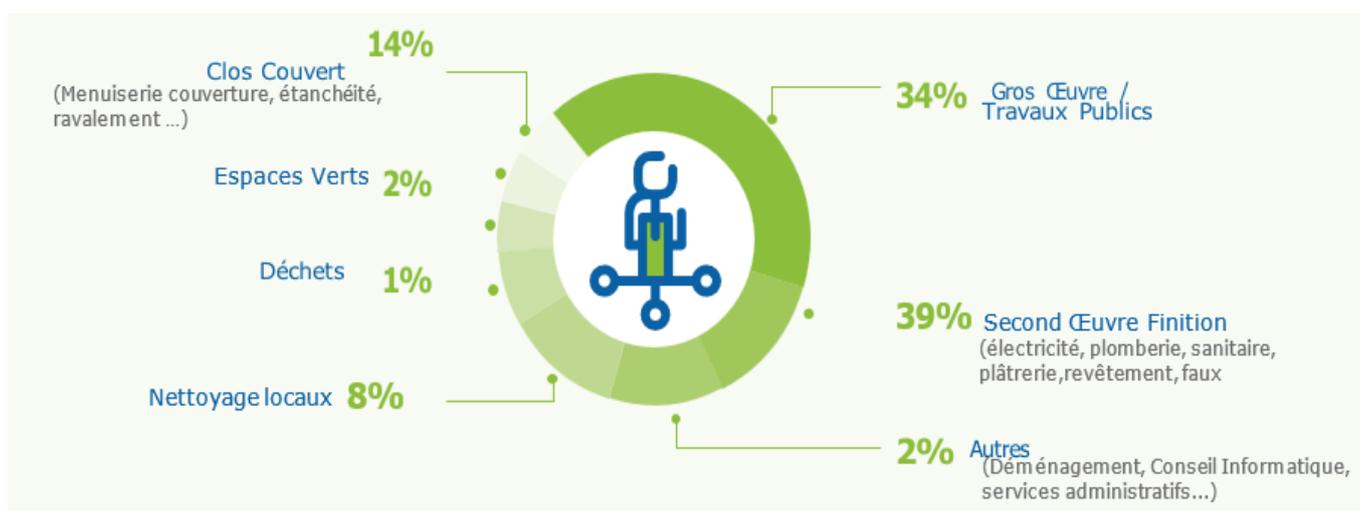
320 marchés (227 en 2020) et **166** opérations (156 en 2020)

RÉPARTITION PAR TYPES DE MARCHÉS



En 2021, ALTEAL, PROMOLOGIS, TOULOUSE METROPOLE HABITAT, PATRIMOINE, CDC HABITAT, MARCOU HABITAT et les CHALETS ont à eux sept, les 4/5ème des opérations avec clauses sociales. Comme l’an passé, il s’agit en majorité de marchés de travaux.

230 Entreprises accompagnées /répartition par secteur des marchés



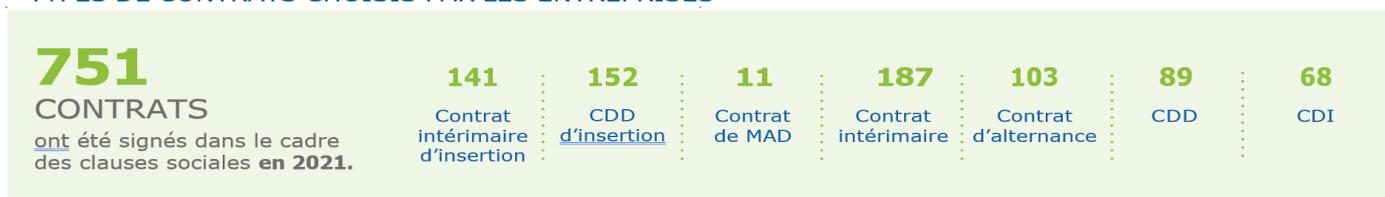
Les modalités choisies par les entreprises attributaires

Interim Classique	Interim d'insertion	Embauche directe	GEIQ	AI	EI	Régie de Quartier	EA	Autres	Co/ss Traitance EI
30%	18%	15%	12%	8%	8%	5%	2%	1%	1%

L'intérim classique progresse nettement en 2021, comme l'intérim d'Insertion et les GEIQ. Une légère hausse des embauches directes est à noter.

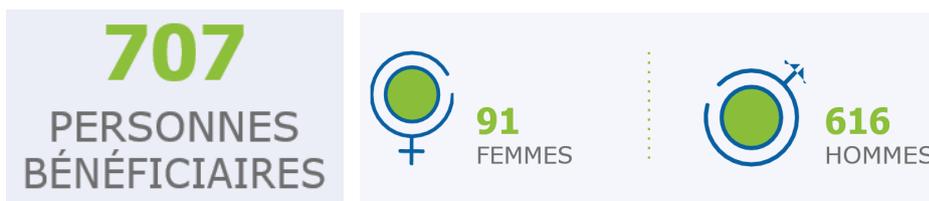
Les contrats choisis par les employeurs

TYPES DE CONTRATS CHOISIS PAR LES ENTREPRISES



Les missions en intérim classique (+14%) et d'insertion (+15%) sont en forte hausse par rapport à 2020. Les contrats en CDI et CDD sont également en nette progression. Les contrats en alternance (23 contrats d'apprentissage et 80 contrats de professionnalisation via les GEIQ) sont en progression significative, par rapport à 2020.

3.3 Les participants au dispositif



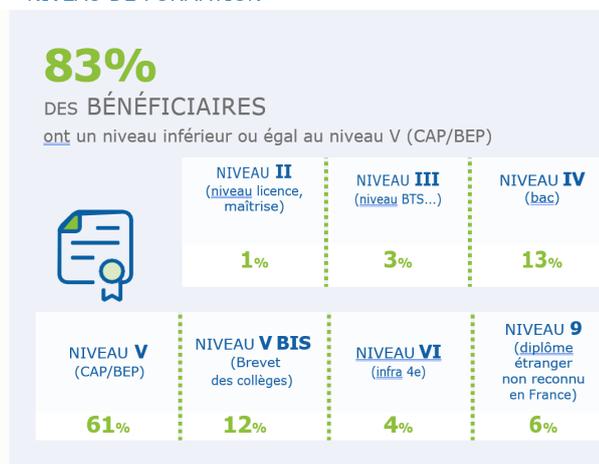
707 participants en 2021 (406 en 2020)

Les femmes représentent près de 12 % des participants (contre 9% en 2020) Cette augmentation est liée au développement des clauses dans les marchés de prestation de nettoyage et de la promotion de l'emploi des femmes en direction des entreprises.

ÂGE



NIVEAU DE FORMATION



ORIGINE DES CANDIDATURES



En 2021, il est à noter que les candidatures ont été principalement orientées par les entreprises 36% (dont les agences d'intérim dites classiques). 24% des candidats sont orientés par le SPE (Pôle Emploi, Plie, Mission Locale et Cap Emploi). Près de 14% des candidat ont été orientés par les GEIQ et 14% les partenaires du SIAE (ETTI)

Résidence des Bénéficiaires : 28% des participants résident en QPV. Sur 197 Résidents en QPV en Occitanie (85 % se situent sur un QPV de la Métropole Toulousaine). On note comme tous les ans une baisse du nombre des résidents en QPV, malgré les actions menées.

Critères d'éligibilité : Statut à l'entrée du dispositif

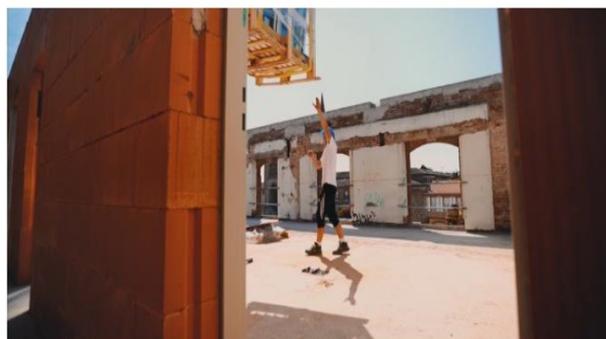
DELD	QPV	Jeune de - de 26 ans	Plus de 50 ans et +	Travailleur Handicapé	Bénéficiaire du RSA	Statut Migrant	Autres Problématiques (linguistiques, judiciaires...)
39%	21 %	21%	6%	6%	3 %	2 %	2 %

Toujours une forte représentation des demandeurs d'emploi longue durée (39%), des résidents QPV (21%), des bénéficiaires du RSA et des jeunes de - de 26 ans sans qualification.

Suite à une action de promotion en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en direction des entreprises, plus 6 % des bénéficiaires avaient une RQTH à leur entrée dans le dispositif.

Le critère migrant représente 2% des candidatures en 2021.

4. Territorialisation



En 2021, l'USH Occitanie m&p a coordonné la clause sociale pour 11 organismes Hlm qui ont réalisé des heures sur 8 départements en Occitanie :

Zoom par département

- **L'Ariège**: 1 opération qui a débuté fin 2021 -1 Ohlm
- **L'Aude** : 13 opérations - 1 Ohlm - 17914 h - 90 participants - 96 contrats
- **La Haute-Garonne** : 137 opérations - 10 Ohlm - 163 274 h - 495 participants - 539 contrats
- **Le Tarn** : 3 opérations - 2 Ohlm - 3670 h –60 Participants - 60 contrats
- **Le Tarn-et-Garonne** : 4 opérations - 2 Ohlm - 2501 h – 28 participants - 28 contrats
- **L'Hérault** : 3 opérations - 2 Ohlm - 3547 h– 12 participants - 12 contrats
- **Les Hautes-Pyrénées** : 5 opérations - 1 Ohlm - 1513 h– 5 participants - 5 contrats
- **Les Pyrénées-Orientales** : 2 opérations - 1 Ohlm - 2118 h – 17 participants - 11 contrats

5. Perspectives 2022

Les Bailleurs sociaux acteurs de la relance économique ont d'ores déjà prévu plus de 150 000 heures d'insertion sur les marchés lancés en Occitanie pour 2022.

Les résultats de l'action pour l'année 2021 restent dans un contexte complexe pour les entreprises (pénurie de main d'œuvre et de matériaux dans le secteur du bâtiment), satisfaisants. Le public en difficulté a continué de profiter du dispositif de la clause sociale, malgré de nombreux facteurs qui viennent altérer l'efficacité de l'action :

- des publics de plus en plus éloignés de l'emploi
- les soucis pour assurer la collecte complète des informations notamment sur le suivi des candidats après la fin de leur mission
- les contraintes liées à la loi RGPD.

Une réflexion est engagée avec les partenaires pour aller encore plus loin dans les exigences qualitatives autour de l'action.

Outre la réalisation d'un nombre d'heures en insertion, l'enjeu réside dans le suivi des situations au cas par cas avec la volonté de proposer des missions plus longues ou un enchaînement de contrats aux salariés en insertion afin de leur permettre de monter en compétence.

A noter que dans ce bilan, sont prises en compte les heures insertion générées par les adhérents au service Clauses Sociales de l'USH Occitanie m&p et qu'un travail de mobilisation de l'ensemble des bailleurs est engagé.

Les perspectives 2022, sont prometteuses et restent élevées :

- avec le démarrage de gros chantiers en début d'année (ex : opération VAL D'ARAN Colomiers ALTEAL avec plus de 20 000h insertion pour une seule opération, opération NONCESSE de PATRIMOINE avec près de 10 000h insertion) , grâce également aux heures restantes des opérations en cours de l'année précédente.

- avec le maintien du travail sur la mise en œuvre des clauses dans les opérations en VEFA (actions auprès des opérateurs privés pour inclure des heures insertion dans ces dispositifs)

- avec le maintien de la sensibilisation auprès des entreprises pour ouvrir la clauses d'insertion aux femmes, aux personnes reconnues travailleurs handicapés et aux jeunes .

- avec la participation à des actions partenariales en faveur du recrutement prioritaire des publics concernés par la clauses sociale résidant en QPV (GEEKS du Bâtiment..)

Glossaire

RAPPEL DU MODE DE CALCUL DE LA CLAUSE D'INSERTION

Selon Cahier des charges signé le 11-11-2012 :

$\frac{\text{Montant des travaux Hors Taxe} \times \text{la part de main d'œuvre (index BT)} \times \text{taux d'insertion (5 à 10\%)}}{\text{Salaire horaire moyen du secteur (30 euros)}}$

RAPPEL DE LA BASE DE CALCUL DE L'EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

L'annualisation du temps de travail sur la base de 35 heures hebdomadaires équivaut à 1607 heures sur une base légale (ce nombre d'heures peut être inférieur en fonction d'accords d'entreprise).

AFPR : Action de formation préalable a l'embauche

AI : Association intermédiaire

ANRU : Agence Nationale

CA : Contrat d'apprentissage

CDD I : Contrat à durée déterminé d'insertion

CMAD : Contrat de mise a disposition avec une association intermédiaire

C.PRO : Contrat de professionnalisation

CTT : Contrat de travail temporaire

CTT I : Contrat de travail temporaire d'insertion

CUI-CIE : Contrat unique d'insertion- contrat initiative emploi

EA: Entreprise adaptée

EI : Entreprise d'insertion

ETP : Equivalent temps plein

ETT : Entreprise de travail temporaire **ETTI** : Entreprise de travail temporaire d'Insertion

IAE : Insertion par l'activité économique

GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Ohlm: Organisme Hlm

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

QPV : Quartier prioritaire de la ville

RQTH :Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

